

L'AQAAD VOUS PROPOSE

L'ÉCOLE DE LA DÉFENSE

Embrassez la vraie nature de la profession



13 AU 15 NOVEMBRE 2020
DOMAINE WILLIAM WENTWORTH, SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY
225 \$ + TAXES, INCLUANT L'HÉBERGEMENT ET LES REPAS

20 places seulement: Premier arrivé, premier servi !
Exclusif aux membres de l'AQAAD de 3 ans et moins d'exercice





POURQUOI L'ÉCOLE DE LA DÉFENSE ?

La théorie et la pratique ce sont deux mondes. Entre ce qu'on nous enseigne à l'université et la réalité d'une salle d'audience, il y a une tonne de choses qu'on apprend sur le tas. Comme avocat, il nous arrive tous, à un moment ou un autre, d'avoir l'impression qu'il nous manque un « je ne sais quoi » pour aller un peu plus loin dans sa pratique.

C'est dans cet esprit que l'École de la défense a vu le jour.

S'adressant aux avocats de 3 ans et moins d'exercice, ce programme intensif plonge ses participants au cœur d'une expérience d'apprentissage unique. Ceux qui y assistent sont accompagnés et guidés par des membres de la magistrature et des avocats d'expérience à l'esprit ouvert, capables de porter un regard constructif et sans jugement.

Que ce soit pour obtenir des trucs et astuces de la pratique, trouver les réponses à vos questions éthiques et déontologiques améliorer vos contre-interrogatoires ou tout simplement pour discuter de votre réalité entre confrères et consœurs dans un contexte décontracté, participez à l'École de la Défense.

HORAIRE PRÉLIMINAIRE

Vendredi

- Accueil, présentation et intégration
- Souper

Samedi

- Déjeuner
- Préparer une argumentation efficace
- Comment préparer et faire un contre-interrogatoire
- Dîner
- Plaidoiries sur la peine et pour enquête de remise en liberté
- Préparer des objections et comment les formuler
- Révision d'un cas pratique
- Souper

Dimanche

- Trucs et astuces d'avocats d'expérience en droit criminel dans un dossier du début à la fin
- Brunch
- Conseils pratique sur le développement d'une clientèle
- Anecdotes vécues
- Les "10 erreurs à ne pas commettre"
- Souper de clôture
- Départ

Lundi

- Aucune activité, mais il est possible de dormir la nuit du dimanche au lundi.

ANIMATEURS

- M. le juge Marco LaBrie, juge coordonnateur-adjoint à la chambre criminelle et pénale pour la Montérégie, Cour du Québec
- Mme la juge Julie-Maude Greffe, chambre criminelle et pénale, Cour du Québec
- M. le juge Jacques Ladouceur, chambre criminelle et pénale, chambre de la jeunesse et chambre civile (Val-d'Or), Cour du Québec
- Mme la juge Karine Dutilly, chambre de la jeunesse, Cour du Québec
- Me Line Boivin
- Me Caroline Gravel
- Me Marie-Eve Landreville

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre membre de l'AQAAD
- Avoir 3 ans ou moins de pratique
- Participer à l'ensemble des activités (du vendredi 19 h 30 au dimanche 18 h)
- Accepter la possibilité de partager une chambre avec un autre participant
- Participer à l'évaluation et à amélioration de l'activité en remplissant le sondage à la fin de l'activité
- Aucun remboursement en cas d'annulation un mois avant l'activité.